



Fédération des ordres professionnels de juristes du Canada
**Comité national sur les équivalences des
diplômes de droit (CNE)**

Plan de cours

Droit de la famille (Colombie-Britannique)

(Révisé pour 2022)

**Les candidats doivent savoir que le plan de cours peut être modifié à
l'occasion sans préavis.**

**Il revient aux candidats de s'assurer d'avoir en main
le plan de cours le plus récent.**



Droit de la famille (Colombie-Britannique)

DESCRIPTION DU COURS

Ce cours vise à passer en revue les principes fondamentaux du droit de la famille. Une grande importance sera accordée aux conséquences de l'éclatement de la famille et du divorce sur le plan économique et sur le plan du rôle parental. Il ne sera pas question de la protection de l'enfance dans le cadre de ce cours, pas plus que des ordonnances d'exécution réciproque. Toutefois, les questions contemporaines comme la violence familiale, les droits des conjoints de fait, les contrats familiaux et les modes substitutifs de résolution des différends seront abordées.

Les principales sources du droit de la famille au Canada sont la *Loi sur le divorce* fédérale et divers textes de loi provinciaux et territoriaux. Les lois provinciales et territoriales en vigueur au Canada sont très différentes les unes des autres sur le plan de la forme. En conséquence, le cours portera principalement sur la législation fédérale en matière de divorce et sur la législation pertinente de la Colombie-Britannique. Il ne sera pas possible de faire des renvois aux lois en vigueur dans les autres provinces et dans les territoires, en raison de leur grand nombre et de leur manque d'uniformité.

Les objectifs du cours sont les suivants :

- Présenter un aperçu du droit de la famille, notamment en ce qui concerne les conséquences de l'éclatement de la famille et du divorce sur le plan économique et sur le plan du rôle parental;
- Analyser les questions contemporaines qui se posent en droit de la famille;
- Permettre aux étudiants d'acquérir les compétences juridiques nécessaires pour faciliter le règlement des différends familiaux;
- Permettre aux étudiants de mieux comprendre la nature spéciale des différends familiaux et d'appliquer des approches innovatrices pour en faciliter le règlement, comme le droit collaboratif, la médiation, l'arbitrage et l'évaluation en matière de garde.

EXAMEN

L'évaluation est un examen de trois heures, à livre ouvert. Les étudiants peuvent apporter le matériel qu'ils souhaitent dans la salle d'examen. Les étudiants peu familiarisés avec les examens à livre ouvert doivent savoir qu'ils sont tenus de connaître leur matière avant l'examen, car ils n'auront pas le temps, pendant celui-ci, de chercher des réponses sur des sujets qui ne leur sont pas déjà familiers. Un modèle de questionnaire d'examen accompagne le présent plan de cours.



MANUEL DE BASE ET TEXTES LÉGISLATIFS

1. Payne et Payne, *Canadian Family Law*, 8^e éd., 2020, Irwin Law (ci-après, Payne, C.F.L.)
2. *Loi sur le divorce*, L.R.C. (1985), ch. 3 (2^e suppl.), dans sa version à jour
3. *Lignes directrices fédérales sur les pensions alimentaires pour enfants*, DORS/97-175, 8 avril 1997, dans leur version à jour
4. *Lignes directrices facultatives en matière de pensions alimentaires pour époux* (ministère de la Justice du Canada, juillet 2008)
5. *Lignes directrices facultatives en matière de pensions alimentaires pour époux : Guide d'utilisation révisé* (Rogerson/Thompson, ministère de la Justice du Canada, avril 2016)
6. *Family Law Act*, S.B.C. 2011, c. 25, dans sa version à jour

DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

- Payne et Payne, *Child Support Guidelines in Canada*, 2020, Irwin Law
- Trudi L. Brown, c.r., *British Columbia Family Law Practice*, Édition de 2020 ou 2022, LexisNexis Canada



CONTENU DU COURSE

A. INTRODUCTION

1. Définition du mariage

Loi sur le mariage civil, L.C. 2005, ch. 33

Loi sur le mariage civil de non-résidents, L.C. 2013, ch. 32

X.W.L. v. J.L., 2021 BCSC 860

Family Law Act, art. 1 et 3

2. Cadre constitutionnel

Payne, C.F.L., p. 10-11

3. Fragmentation de la compétence judiciaire

Payne, C.F.L., p. 11-13

4. Formation et annulation du mariage

Payne, C.F.L., p. 14-34

B. VIOLENCE FAMILIALE

Loi sur le divorce, par. 2(1), al. 16(3)), par. 16(4)

Payne, C.F.L., p. 89-128 et voir chap. 10

C. DIVORCE (Y COMPRIS LES MESURES ACCESSOIRES RELATIVES AUX ALIMENTS ET À LA GARDE)

1. Dynamique émotionnelle de l'échec du mariage : processus de règlement des différends

Loi sur le divorce, L.R.C. (1985), ch. 3 (2^e suppl.) dans sa version à jour, art. 7 à 7.7(3) et 10

Family Law Act, partie 2, Resolution of Family Disputes

Payne C.F.L., p. 129-175

2. Compétence

Loi sur le divorce, L.R.C. (1985), ch. 3 (2^e suppl.) dans sa version à jour, art. 3 à 6.3

Payne, C.F.L., p. 177-188

Bureau de l'avocat des enfants c. Balev, 2018 CSC 16, [2018] 1 RCS 398

Kong v. Song, 2019 BCCA 84

Droit de la famille — 21910, 2021 QCCS 2081



3. Date d'entrée en vigueur et effet du divorce

Loi sur le divorce, art. 12, 13 et 14
Payne, C.F.L., p. 188-191

4. Reconnaissance des divorces étrangers

Loi sur le divorce, art. 22
Payne, C.F.L., p. 191-194

5. Reconnaissance des ordonnances étrangères modifiant une ordonnance parentale ou une ordonnance de contact

Loi sur le divorce, art. 22.1
Payne, C.F.L., p. 194

6. Échec du mariage comme motif de divorce

Loi sur le divorce, art. 8
Payne, C.F.L., p. 195-209

7. Empêchement au divorce

Loi sur le divorce, art. 11
Payne, C.F.L., p. 209-220
Bruker c. Marcovitz, [2007] 3 R.C.S. 607

8. Ordonnances alimentaires provisoires

Loi sur le divorce, par. 15.1(2) et 15.2(2)
Payne, C.F.L., p. 223-230 et p. 528-530

9. Ordonnances alimentaires au profit d'un époux

Loi sur le divorce, art. 15.2 et 15.3
Payne, C.F.L., p. 221-381
Lignes directrices facultatives en matière de pensions alimentaires pour époux
(Rogerson/Thompson, ministère de la Justice du Canada, juillet 2008)
Lignes directrices facultatives en matière de pensions alimentaires pour époux : Guide d'utilisation révisé (Rogerson/Thompson, ministère de la Justice du Canada, avril 2016)
Moge c. Moge, [1992] 3 R.C.S. 813
Bracklow c. Bracklow, [1999] 1 R.C.S. 420
Miglin c. Miglin, [2003] 1 R.C.S. 303
Boston c. Boston, [2001] 2 R.C.S. 413
Chutter v. Chutter, 2008 BCCA 507, [2008] B.C.J. n° 2398 (C.A.) (Quicklaw)
Leskun c. Leskun, [2006] 1 R.C.S. 920
Redpath v. Redpath, [2006] B.C.J. n° 1550 (C.A.) (Quicklaw)
McKenzie v. Perestrelo, 2014 BCCA 161, [2014] B.C.J. n° 734 (C.A.) (Quicklaw)
Parton v. Parton, 2018 BCCA 273



10. Modification, annulation ou suspension des ordonnances alimentaires accessoires

Loi sur le divorce, art. 17

Payne, C.F.L., p. 305-326 et 465-481

Lignes directrices fédérales sur les pensions alimentaires pour enfants, art. 14

L.M.P. c. L.S., [2011] 3 R.C.S. 775

11. Ordonnances alimentaires au profit d'un époux avec effet rétroactif

Kerr c. Baranow, 2011 CSC 10

Payne, C.F.L., p. 327-333

12. Lignes directrices facultatives en matière de pensions alimentaires pour époux

Payne, C.F.L., p. 333-380

13. Ordonnances alimentaires au profit d'un enfant

Loi sur le divorce, art. 15.1 et 15.3

Lignes directrices fédérales sur les pensions alimentaires pour enfants, DORS/97-175, 8 avril 1997, dans leur version à jour

Payne, C.F.L., p. 382-547 et 639-642

Chartier c. Chartier, [1999] 1 R.C.S. 242

H.(U.V.) v. H.(M.W.), [2008] B.C.J. n° 717 (Quicklaw), 59 R.F.L. (6th) 25 (C.A.)

W.P.N. v. B.J.N., [2005] B.C.J. n° 12 (Quicklaw), 36 B.C.L.R. (4th) 330 (C.A.)

Francis c. Baker, [1999] 3 R.C.S. 250

Contino c. Leonelli-Contino, [2005] 3 R.C.S. 217

Kowalewich v. Kowalewich, [2001] B.C.J. n° 1406 (Quicklaw), 19 R.F.L. (5th) 330 (C.A.)

14. Ordonnances alimentaires au profit d'un enfant avec effet rétroactif

D.B.S. c. S.R.G., *L.J.W. c. T.A.R.*, *Henry c. Henry*, *Hiemstra c. Hiemstra*, [2006] 2 R.C.S. 231

Michel c. Graydon, 2020 CSC 24

Colucci c. Colucci, 2021 CSC 24

Henderson v. Micetich, 2021 ABCA 103

15. Arrangements parentaux après le divorce

D'importantes modifications législatives ont été édictées au regard des conflits parentaux qui surviennent entre les parents divorcés ou en instance de divorce. Bon nombre de ces changements traduisent des dispositions législatives provinciales déjà existantes en Alberta, en Colombie-Britannique ou en Nouvelle-Écosse. Les changements comprennent notamment : le remplacement de la définition traditionnelle des termes « garde » et « accès » par une terminologie relative au rôle parental; l'établissement d'une liste non exhaustive de critères visant à aider les tribunaux à déterminer « l'intérêt de l'enfant »; une invitation lancée aux plaideurs éventuels et à leurs avocats d'examiner la possibilité d'avoir recours à des services de règlement des différends familiaux plutôt que de s'adresser aux tribunaux; l'ajout de mesures visant à



aider les tribunaux à traiter les cas de violence familiale; l'établissement d'un régime prévoyant le traitement des cas où un des parents entend procéder au déménagement important d'un enfant issu du mariage : voir « Modifications à la *Loi sur le divorce* expliquées » sur le site Web du ministère de la Justice du Canada, 2019 CanLIIDocs 3950. Les candidats à l'examen devraient concentrer leur attention sur les paragraphes 16(1) à 17(11) de la version révisée de la *Loi sur le divorce*.

a. Définitions

Payne, C.F.L., p. 549-551

b. Ordonnances parentales et ordonnances de contact provisoires

Payne, C.F.L., p. 554-557

c. Ordonnances parentales; responsabilités parentales; temps parental; partage des responsabilités parentales

Loi sur le divorce, art. 16.1 à 16.4

Payne, C.F.L., p. 557-576

d. Ordonnances de contact

Loi sur le divorce, art. 16.5

Payne, C.F.L., p. 549-550 et 576

e. Modalités; ordonnances de révision; ordonnances de supervision

Payne, C.F.L., p. 577-580

f. Intention de changer de lieu de résidence; droits au titre d'un déménagement important

Loi sur le divorce, art. 16.7 à 16.96

Payne, C.F.L., p. 580-585

JYL v. TLL, 2021 ABQB 680

g. Modification des ordonnances

Loi sur le divorce, par. 17(1) à (11)

Payne, C.F.L., p. 598-606

h. Intérêt de l'enfant

Loi sur le divorce, par. 16(1) à (7)

Payne, C.F.L., p. 585-592

i. Point de vue de l'enfant

Payne, C.F.L., p. 608-615

j. Éducation religieuse

Payne, C.F.L., 597-598



- k. Effet de l'entente; plan parental**
Loi sur le divorce, art. 16.6 (plan parental)
Payne, C.F.L., p. 595-596 et 616-617
- l. Conduite; violence familiale**
Payne, C.F.L., p. 550-551 et 592-595
- m. Règlement des conflits parentaux**
Payne, C.F.L., p. 606-608
- n. Niveau de conflit élevé; aliénation parentale**
Payne, C.F.L., p. 618-622

D. OBLIGATION ALIMENTAIRE ENVERS LES ENFANTS ET LES ÉPOUX/CONJOINTS SOUS LE RÉGIME DE LA LÉGISLATION PROVINCIALE

- 1. Définitions de « Child » (enfant), « Parent » (parent) et « Spouse » (conjoint);
qualité pour agir du requérant**
Family Law Act, art. 1, 3 et 146
Payne, C.F.L., p. 636-643
- 2. Filiation**
Family Law Act, partie 3
- 3. Obligations alimentaires d'origine législative; critères applicables; types
d'ordonnance**
Family Law Act, partie 7.
- 4. Exécution des ordonnances alimentaires**
Family Maintenance Enforcement Act, R.S.B.C. 1996, c. 127
- 5. Action en modification**
Family Law Act, art. 152 (aliments au profit d'un enfant) et 167 (aliments au profit d'un
conjoint)

E. SOIN DES ENFANTS ET TEMPS AVEC LES ENFANTS SOUS LE RÉGIME DE LA LÉGISLATION PROVINCIALE

Family Law Act, partie 4



F. BIENS MATRIMONIAUX

Family Law Act, partie 5 (Property Division – partage des biens) et partie 6 (Pension Division – partage des pensions)

- 1. Définitions de « Spouse » (conjoint) et de « Spouses and Relationships Between Spouses » (conjoint et relation entre les conjoints)**
Family Law Act, art. 1 et 3
- 2. Événements déclencheurs**
Family Law Act, art. 81 et 83
- 3. Nature de l'intérêt**
Family Law Act, art. 81
- 4. Détermination et évaluation des biens familiaux et de la dette familiale; biens exclus**
Family Law Act, art. 83-87
V.J.F v. S.K.W., 2016 BCCA 186, 2016 B.C.J. n° 853 (Quicklaw)
- 5. Partage inégal des biens familiaux ou de la dette familiale ordonné par le tribunal; partage des biens exclus**
Family Law Act, art. 95-96
Parton v. Parton, 2018 BCCA 273
- 6. Pensions**
Family Law Act, partie 6
- 7. Ordonnances de possession exclusive**
Glowacki v. Nesbeth, 2021 BCSC 535
Sangha v. Sangha, 2021 BCSC 932
- 8. Accords entre conjoints**
Family Law Act, art. 92-94
Hartshorne c. Hartshorne, [2004] 1 R.C.S. 550
Rick c. Brandsema, [2009] 1 R.C.S. 295
- 9. Ordonnances provisoires et temporaires**
Family Law Act, art. 89-91
- 10. Mise en œuvre du partage des biens**
Family Law Act, art. 97
- 11. Frais d'aliénation fictifs**
Willie v. Willie, 2013 BCCA 318, [2013] B.C.J. n° 1433 (C.A.) (Quicklaw)



Fédération des ordres professionnels de juristes du Canada
**Comité national sur les équivalences des
diplômes de droit (CNE)**

Éditeurs canadiens

Carswell (Thomson Reuters)
Corporate Plaza
2075, chemin Kennedy
Scarborough (Ontario) M1T 3V4

Tél. : 416-609-3800 ou 1-800-387-5164
Courriel : carswell.customerrelations@thomsonreuters.com
URL : <http://www.carswell.com/>

Irwin Law Inc.
14, rue Duncan
Toronto (Ontario) M5H 3G8

Tél. : (Canada et É.-U.) 416-862-7690 ou 1-888-314-9014
Télééc. : 416-862-9236
Courriel : contact@irwinlaw.com
URL : <http://www.irwinlaw.com/>

Emond Montgomery
60, avenue Shaftesbury
Toronto (Ontario) M4T 1A3

Tél. : 416-975-3925
Télééc. : 416-975-3924
Courriel : info@emp.ca
URL : <http://www.emp.ca/>

Lexis Nexis Canada Inc.
(pour les documents imprimés
seulement et non pour l'accès à
Quicklaw)

Contact : Service à la clientèle
Tél. : 905-415-5823 ou 1-800-668-6481
Télééc. : 905-479-4082 ou 1-800-461-3275
Courriel : Customerservice@lexisnexis.ca
URL : <http://www.lexisnexis.ca/en-ca/home.page>

Canada Law Books
240, rue Edward
Toronto (Ontario) L4G 3S9

Tél. : (Canada et É.-U.) 416-609-3800 ou 1-800-387-5164
Courriel : carswell.customerrelations@thomsonreuters.com
URL : <http://www.carswell.com/>

Ressources en ligne

La majorité de la jurisprudence et des ressources législatives dont les étudiants du CNE ont besoin se trouvent sur le site de CanLII, la source d'information juridique gratuite financée par la Fédération des ordres professionnels de juristes du Canada (www.canlii.org). Ce site comprend toutes les décisions de la Cour suprême du Canada et de toutes les cours fédérales, provinciales, territoriales et d'appel.

Les frais d'inscription que vous avez payés couvrent également l'accès gratuit aux ressources Quicklaw de Lexis Nexis. Quelques semaines après la fin de la période d'inscription, votre identificateur d'utilisateur et votre mot de passe seront établis et vous seront envoyés à l'adresse de courriel se trouvant dans votre dossier.

Ouvrez une session sur Quicklaw à partir du site Web suivant : <http://www.lexisnexis.com/ca/legal>. La première fois que vous ouvrirez une session sur le site de Quicklaw, on vous demandera de modifier ou de personnaliser votre mot de passe. N'oubliez pas que votre identificateur d'utilisateur et votre mot de passe sont personnels et ne doivent être révélés à personne.

Si vous oubliez ou perdez le mot de passe de votre compte Quicklaw, vous pouvez le récupérer en cliquant sur le lien intitulé « Forgot Password? » [Mot de passe oublié?] sur la page de connexion de Quicklaw. Pour toute autre question, veuillez envoyer un courriel à ftang@flsc.ca.

Veillez lire et respecter les conditions d'utilisation lorsque vous recevrez vos identifiants Quicklaw. Sinon, votre compte Quicklaw sera fermé sans préavis.



Fédération des ordres professionnels de juristes du Canada
**Comité national sur les équivalences des
diplômes de droit (CNE)**

Vous pouvez communiquer avec le service à la clientèle de Lexis Nexis Quicklaw en envoyant un courriel à service@lexisnexis.ca ou en composant le 1-800-387-0899.